



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN no 180 semaine du
21 au 27 janvier 1983

**appuyons
les grévistes
du secteur
public**

nouvelles csn

“Une drôle d'odeur flotte dans l'air. On a vécu le passage de l'étapisme au lévesquisme; puis celui-ci, par retouches successives, se transformer en une sorte de duplessisme à la moderne.

Or, les derniers événements font croire que le processus de transformation pourrait ne pas s'arrêter là. On dirait parfois comme une rumeur de bruits de bottes dans les coulisses.”

**Louis O'Neil, ministre
du gouvernement Lévesque, 1976-1980
Le Soleil, 26 janvier 1983.**



Pierre Gauvin-Evrard



agenda du mouvement

janvier

31-1 CSN session de formation sur la santé des travailleuses, au 1601, à Montréal

février

2-3 FTPF session de formation sur la réorganisation du travail pour salarié-e-s et officiers, à Lanoraie

7-8 FESP réunion d'équipe, à Lanoraie

7-9 Commerce bureau fédéral

12 conseil central de Montréal soirée de solidarité et party de la St-Valentin **un coup de foudre**, à la salle St-Louis-de-France, 3767 rue Berri

18-19 ICEA premier colloque populaire sur la télématique **Robot ou Rebelle?**

23-25 CSN bureau confédéral

formation à la CSN

session de formation des salarié-e-s de la CSN

- * Session organisation phase (I) Sem. du 21 au 25 fév. 83
- Session négociation Sem. du 14 au 18 mars 83
- * Session mobilisation (grève) Sem. du 21 au 25 mars 83
- Session arbitrage Sem. du 18 au 22 avril 83
- Session organisation phase (II) Sem. du 13 au 18 juin 83
- * Sessions ouvertes aux candidatures de militants

sessions thématiques

• Changements technologiques à la CSN (1 jour 1/2) 23-24 fév. 83 (Québec)
Les dates pour les sessions sur les thèmes suivants vous seront communiquées ultérieurement:

- Fermetures d'entreprises (2 jours)
- Négociation des fonds de pension (3 jours)
- Preuve et procédures en arbitrage (2 jours)
- Négociation des clauses d'assurances (3 jours)
- L'arbitrage et les congédiements sous forme de mesures administratives; le pénal et les mesures disciplinaires (2 jours)

Prière de vous inscrire le plus rapidement possible afin de prévoir les réservations nécessaires. Pour se faire, communiquez avec Madeleine Tremblay du Service de formation à Montréal soit par télex ou par téléphone au numéro: (514) 598-2224.

Le 12 Février
A 20h.

UN **COUP de Foudre**
UN GOÛT DE FoyLe

BOUFFE ET SOUPE

PARTY DE ST-VALENTIN
viens DANSER!

MUSIQUE ELECTRIQUE

Rock heavy
"PLAIN" collés

GROSSE BIÈRE
VIN ROSE

DANS LA CAVE DE L'EGLISE
ST-LOUIS-DE-FRANCE
3767-RUE BERRI Sherbrooke

Je T'AIME... PAS de problème

l'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Edith Parizeau, Michel Rioux

diffusion: l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

secrétaire: Louise Filteau

télécommunications: Jeanne Belzil, Bélangère Marchand

collaboration: Marcel Benoit, Michel Crête, Célestin Desjardins, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Gaston Pouliot

photographie: Pierre Gauvin-Evrard

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



EN APPUI AUX GRÉVISTES DE LA CSN

AMD · MENASCO · HoLiday Maintenance · QUÉBÉCOR

“C’est pour reconquérir le respect de la part d’un gouvernement qui n’a pas cessé de les mépriser que les travailleuses et les travailleurs du secteur public doivent recourir à l’ultime moyen que constitue la grève”.

C’EST LA GRÈVE!

Mesurant le poids de sa déclaration, comme les présidents des deux autres centrales, le président de la CSN Donatien Corriveau ajoutait mardi, en conférence de presse, que la survie du mouvement syndical était en jeu. Louis Laberge, de la FTQ, et Yvon Charbonneau, de la CEQ, abondaient dans le même sens.

Dans la salle enfumée d’un restaurant de Montréal où se tenait la conférence de presse, dans une atmosphère rendue surchauffée par les spots de la télévision, les trois présidents ont affirmé qu’il ne restait plus que le recours à la grève pour faire va-

loir le droit à la libre négociation, conquis depuis vingt ans dans le secteur public.

“Si nous n’agissons pas aujourd’hui, si nous ne tentons pas d’arrêter le gouvernement dans sa volonté de tout imposer par décret, il y aura de moins en moins de choses possibles au plan de la démocratie au Québec”, ont soutenu les présidents des trois centrales.

C’est un message de solidarité, une solidarité qui sera indispensable dans l’affrontement majeur qui s’est enclenché, que les trois présidents ont lancé à leurs membres affiliés.

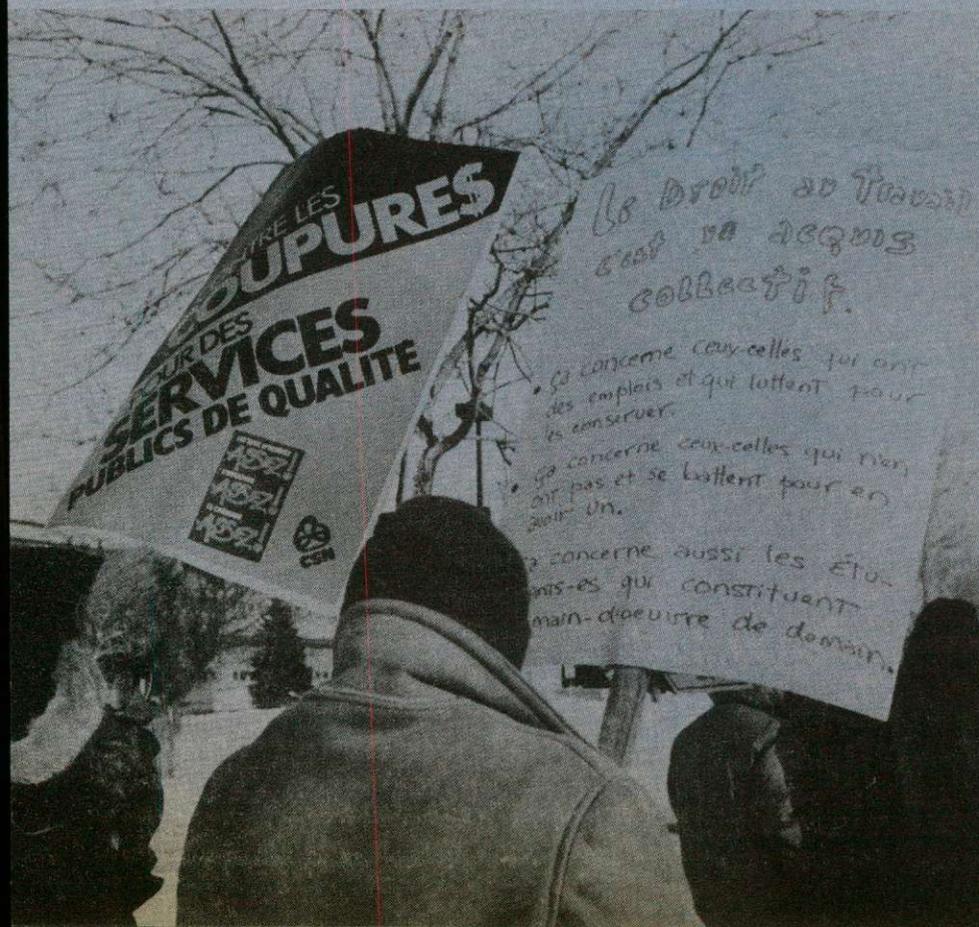
Le front commun, réuni en comité de liaison le 22 janvier, a rejeté la proposition concernant le secteur public faite par le Gouvernement du Québec, parce qu’elle ne constitue aucunement une réponse aux demandes légitimes exprimées par les travailleuses et travailleurs du secteur public CSN-FTQ-CEQ.

Selon le front commun, cette proposition ne diminue en rien l’ensemble des attaques faites par le gouvernement à l’égard de ses employé-es sur le plan de la libre négociation, de l’ensemble des droits syndicaux, des services publics, des emplois et de la rémunération.

Le front commun maintient les objectifs déjà annoncés lors de conseil d’orientation du 9 janvier.

- 1- maintien de la libre négociation;**
- 2- reprise des négociations;**
- 3- retrait de la loi 70, de la loi 105 et des décrets;**
- 4- élimination de la répression sous toutes ses formes.**

En conséquence, le front commun maintient ce qui a été annoncé lors du conseil d’orientation du 9 janvier concernant le cadre stratégique et le déclenchement de la grève générale.



Pierre Gauvin-Evrard

Aux Affaires sociales

Un défi:

La population du Québec vieillit. Ses besoins en matière de soins et de services de santé se modifient sans cesse. Par ailleurs, depuis plusieurs années, les Québécois ont consenti un effort important pour se doter d'équipements de qualité et de personnel compétents dans ce domaine.

Il n'est pas question de se défaire ni des uns, ni des autres. On doit pouvoir ajuster les services de santé aux besoins de la population, sans pour autant que les salariés de ces services perdent leur emploi. C'est ce à quoi le Gouvernement s'est employé.

Des avantages:

Les salariés du réseau des Affaires sociales du Québec, quelle que soit leur catégorie de travail (infirmière dans un centre hospitalier, technicienne en assistance sociale dans un CSS, préparé aux bénéficiaires dans un centre d'accueil, secrétaire dans un CLSC, etc.), bénéficient d'un régime de sécurité d'emploi et de revenu qui n'a pas son égal dans le secteur privé nord-américain.

Un employé possédant deux ans d'ancienneté et titulaire de poste n'a à payer, par suite d'une réorganisation administrative, ni indemnité équivalente à son plein salaire.

- une indemnité équivalente à son plein salaire,
 - y compris les augmentations prévues,
 - plus une gamme complète d'avantages sociaux: assurance-maladie, assurance-salaire, régime de retraite, vacances, etc.,
 - taxi et aussi longtemps qu'il n'aura pas été replacé dans un poste comparable,
 - dans un rayon n'excédant pas 50 km de son domicile ou de son ancien lieu de travail.
- Si, de sa propre initiative, cet employé décide de quitter le secteur des affaires sociales, il a droit à une somme équivalente à six mois de salaire, à titre de paie de séparation.

Ce sont les contribuables québécois qui payent la somme des salaires et des conditions de travail des 335 000 employés du secteur public.

Déjà assurés de la sécurité d'emploi et déjà mieux rémunérés dans l'ensemble que les travailleurs du secteur privé, les employés du secteur

public comptent parmi les citoyens les mieux protégés face à la crise actuelle.

Dans bien des cas, leurs conditions salariales continueront même de s'améliorer au cours des prochaines années.

■ **Tous et chacun des employés du secteur public auront bénéficié, au cours de cette année (de juin 1982 à juin 1983) d'une augmentation de revenu et ce, malgré la diminution temporaire de trois mois.**

■ **Tous les employés permanents actuels du secteur public sont assurés de la sécurité d'emploi.**

À l'Éducation

Un défi:

Depuis quelques années, des changements majeurs s'opèrent dans notre société, amenés par l'introduction de technologies nouvelles et les développements constants de la recherche.

Des avantages:

Les travailleurs du secteur de l'éducation jouissent de conditions de travail fort avantageuses: minimum de deux mois de vacances pour les enseignants, minimum d'un mois pour les autres personnels, régime de retraite indexé, régime d'assurance-salaire pendant deux ans, subventions de formation et de perfectionnement, congé de maternité de vingt

Ces derniers jours, le gouvernement Lévesque nous a inondé, à grands frais (\$500,000.!), de publicité payante dans les quotidiens du Québec. Ce n'est rien de moins qu'une gigantesque entreprise de manipulation de l'opinion publique, dans la lignée de la campagne de propagande du gouvernement depuis un an pour dénigrer les travailleuses et travailleurs des secteurs public et para-public. Cette fois-ci le gouvernement s'est surpassé! Le procédé est grossier, on s'amuse à jouer avec les chiffres, on affirme en gros caractères des demi-vérités qui trahissent la réalité... c'est le voleur qui crie au voleur!

Drôle de calcul

Le gouvernement affirme que tous et chacun des employé(e)s du secteur public auront bénéficié, de juin '82 à juin '83, d'une augmentation de revenu, malgré la coupure de salaire de trois mois. Pourtant les calculs du Conseil du Trésor démontrent que

pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du Front commun, l'ensemble des salaires d'avril '83 sera plus bas qu'en juillet '82. Cela est vrai tant pour les enseignants, les infirmières, les techniciens, les employés de métier qualifiés que pour les employés de bureau. Ou les hauts fonctionnaires se décident à retourner sur les bancs de l'école où ils mentent effrontément.

On retrouve les mêmes acrobaties sur les questions normatives.

Quant au vieux stratagème de la comparaison secteur public/secteur privé, c'est du réchauffé. Le procédé de comparaison utilisé par le gouvernement fausse les données au point de départ, établissant des équivalences là où il n'y en a pas et comparant syndiqués et non-syndiqués. C'est le nivellement par le bas; l'appauvrissement général devrait être la norme... sauf bien sûr pour les députés!

une propagande méprisante

Le gouvernement commence à percevoir que ses

décrets, ses méthodes autoritaires, le non-respect de l'ancienne convention et son refus de négocier ne lui ont pas attiré la sympathie du public... au contraire. Nombreux sont ceux qui considèrent que c'est le retour à la grande noirceur de Duplessis, un recul de 20 ans pour le Québec. Et les milliers de dollars engloutis dans la publicité trompeuse n'y changeront rien.

Le gouvernement a beau jouer à la vierge offensée, à la victime qui se fait dévorer par l'appétit insatiable des syndicats uniquement préoccupés de leurs propres intérêts... au bout du compte, il ne fait qu'avouer son incapacité à gérer le Québec. Même Reagan aux États-Unis et Lalonde au fédéral n'hésitent pas à accroître leur déficit pour faire face à la crise et stimuler l'économie. Au Québec, on se contente de trouver des boucs-émissaires, les travailleuses et travailleurs du secteur public, sur qui décharger la responsabilité, à grand renfort de propa-

gande méprisante.

On oublie de dire que les coupures dans le secteur public ne feront rien pour stimuler l'emploi dans le secteur privé. On oublie de dire que la qualité des services d'éducation et de la santé à la population vont en prendre un coup au détriment des bénéficiaires. On oublie de dire que la Caisse de dépôt gère un actif de près de \$15 milliards qui pourrait être utilisé à stimuler l'économie au lieu de réduire le pouvoir d'achat de 325,000 travailleuses et travailleurs et, ainsi, créer encore plus de chômage.

Monsieur Lévesque votre publicité indigeste et mensongère ne révèle qu'une chose: l'impuissance de votre gouvernement qui, depuis le début, n'a pas eu le courage de négocier mais a préféré la voie autoritaire des décrets au mépris de la plus élémentaire démocratie. Ce mépris "...n'aura qu'un temps."

la publicité gouvernementale manipule la vérité
UN AVEU D'IMPUISSANCE

les enseignants de cégep les premiers sur la ligne

LE MOUVEMENT DE GRÈVE EST ENCLENCHÉ

Face au refus du gouvernement de négocier avec la bonne foi essentielle à toute négociation, devant l'impérieuse nécessité de résister avec la plus grande force, les enseignantes et enseignants de cégeps, qui sont au nombre de 9 000 syndiqués à la CSN, ont dressé des lignes de piquetage devant les 37 établissements répartis à travers toute la province.

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) tient à préciser que le décret imposé unilatéralement par le gouvernement balaye du revers de la main les conditions de travail chèrement acquises au cours des trois dernières années. Non content de se repayer sur les salaires par la loi 70, le gouvernement se montre aussi vorace sur les aspects normatifs de la convention.

En effet, le décret se situe bien en-dessous du statu quo sur tous les points majeurs, c'est-à-dire la sécurité d'emploi, la tâche, le

Abolition de 1 500 postes

En maintenant son intention d'augmenter la tâche de 15% du personnel enseignant, le gouvernement contribuera à faire disparaître 1 500 postes, principalement des femmes puisqu'elles sont gé-

néralement les dernières arrivées. Pourtant on assiste à une augmentation importante de la clientèle. Ce n'est sûrement pas avec de telles mesures que le gouvernement contribuera à ses prétendus objectifs de création d'emploi.

Par ailleurs, les collèges pourront à leur gré fractionner des postes. Quant aux mis-en-disponibilité, leur salaire sera réduit à 80% la première année et à 50% les autres années.

De plus, le décret provoque une détérioration

importante des conditions d'acquisition de la permanence et de la sécurité d'emploi pour les non permanents (trois ans au lieu de deux).

D'autre part, il faut souligner également l'élargissement du cadre-horaire de 18:00 h à 23:00 heures qui aura une incidence certaine sur la qualité des services.

Le gouvernement par son décret élimine aussi une disposition de la convention collective permettant à 113 enseignantes et enseignants à l'éducation des adultes d'obtenir un poste à temps complet et qui n'a jamais été appliquée.

Au niveau du département, on verra l'instauration d'un contremaitre qui répondra au Collège et exécutera une série de tâches, actuellement exercées par l'assemblée départementale.

on ne veut pas retourner en arrière

LE SOLEIL
 ÉDITION SAMEDI / DIMANCHE
 QUÉBEC, SAMEDI 15 JANVIER 1983
 87^e année, no 16 164 pages 10 cahiers
 Livraison à domicile (6 jours) \$2.10
 Îles de la Madeleine-Gaspé-Perce-Abitibi 90c Québec 75c

Pour Yves Bérubé, "la vie est belle"

par Michel CORREIL

Le ministre Bérubé, responsable des 109 décrets de la loi 105, est vraiment le roi des cyniques. Pour lui "la vie est belle", déclarait-il en effet, le 14 janvier dernier. Il fait probablement allusion à l'augmentation de salaire qu'il s'est votée, et non aux diminutions de salaires qu'il a votées pour les travailleurs et travailleuses du secteur public.

le gouvernement parle et n'écoute plus

Commentant les résultats du sondage tenu au cours de l'émission *Droit de parole* mercredi soir sur les ondes de Radio-Québec, et où la population, en téléphonant, a condamné la loi 105 dans une proportion de deux contre un, soit 802 contre la loi et 456 qui l'appuient, le président de la CSN Donatien Corriveau déclarait jeudi matin que le gouvernement, qui a conduit le Québec dans une impasse par son refus de négocier, devrait saisir le message cette fois et constater qu'il n'y aura d'issue à cette crise sociale que par le biais d'une véritable négociation.

chaleureuse, syndicale, la tournée s'est poursuivie à travers le Québec

Sherbrooke

LES MANIFESTANTS ONT EU RAISON DU FROID

Une manifestation qualifiée de "jamais vu" dans les annales syndicales de la ville de Sherbrooke a réuni plus de 1,500 personnes provenant du secteur public, du secteur privé, des groupes populaires, des chômeuses et chômeurs, etc... Tout ce beau monde s'est ensuite retrouvé à la salle de l'hôtel New Wellington pour entendre les repré-

sentants syndicaux.

C'est dans l'euphorie qu'a débuté la soirée puisqu'on avait invité le théâtre Parminou qui a contribué à réchauffer l'atmosphère après cette marche à une température de moins 20 degrés sous zéro.

Dans son discours, Yves Lessard a rappelé aux travailleuses et aux travailleurs présent que l'enjeu de la lutte dépasse de beaucoup la négociation norma-

conseil central de Sherbrooke



le du secteur public. "Nos droits à la libre négociation, à la liberté d'association sont attaqués comme jamais."

Il a aussi profité de l'occasion pour mettre au défi Jacques Nadeau, notamment président du comité patronal à la table de négociation des Affaires sociales, de venir dire en sa présence et devant les travailleuses et les travailleurs de la santé que les décrets n'auront aucune conséquence grave sur les conditions de travail des syndiqués-és et sur la santé de la population.

Rappelons que Jacques Nadeau faisait, lui aussi, une tournée provinciale depuis quelques semaines, des directions d'hôpital pour rencontrer les "petits boss" et les convaincre des bienfaits des décrets. Évidemment, Jacques Nadeau n'a pas encore accepté ce débat public. "Qu'il vienne dire en public que ce n'est pas vrai que des personnes sont mortes à cause des coupures budgétaires."

En effet, dans la revue Actualité du mois de janvier 1983, un article de Véronique Robert intitulé:

"Hôpitaux: l'inacceptable" avec comme sous-titre "Moins d'argent, de lits, d'équipement, de personnel. Soigne-t-on encore au Québec?" a jeté la consternation dans la population.

Pour celles et ceux qui travaillent dans les hôpitaux, il n'y a là rien de nouveau mais pour la population...

Véronique Robert a rencontré des infirmières, médecins qui lui ont confirmé que: "l'année dernière, des patients sont morts à cause de réductions de personnel, fermeture de lits, compression d'horaires et manque d'équipements." Le portrait qu'elle fait de la situation actuelle dans les établissements de santé vient confirmer que les politiques du gouvernement sont complètement déconnectées de la réalité.

"Notre liste d'attente est de plus en plus longue parce que 160 lits sont occupés par des malades chroniques. Depuis deux ans, cette situation a coûté la vie à huit de mes patients." Dr. Réjean Beaudet, cardiologue à l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

Mme St-Pierre, travailleuse à l'Hôtel- Dieu de Sherbrooke

"Je ne sais pas ce qui va rester de nos fonds de pension quand on va arriver à la retraite. Le gouvernement met-il sa part? C'est ridicule ce qu'ils nous offrent pour notre pension. Moi, je me suis informée et je trouve cela effrayant!"

Devinez combien il reste de péquistes dans Sherbrooke?

Réponse: 27 dont deux parce que leur carte n'est pas encore échue. En effet, un groupes de militantes et de militants a décidé d'en avoir le coeur net et ils ont fait du porte à porte pour pointer ceux qui restaient et ils en ont trouvé... 27.

Devinez ce que font

les administrateurs d'hôpitaux quand ils ont des surplus budgétaires?

Réponse: de la peinture (pas à l'eau). A l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, les administrateurs sont aux prises avec un surplus budgétaire de \$600,000 et ils doivent absolument le dépenser parce que le gouvernement coupera leur prochain budget de ladite somme. C'est ainsi que depuis des semaines, les passages sont repeints, les tapisseries changées et rechangées au bout de quelques mois seulement. Le sixième étage a été peinturé deux fois en moins d'une année. Dès que quelqu'un exprime son dégoût face à une couleur, les peintres sont là le lendemain matin.

Bref, cherchez plus où vont nos impôts!

Saguenay/Lac St-Jean



conseil central du Saguenay/Lac St-Jean

Chicoutimi: la tournée du Front Commun a encore une fois de plus salué le dynamisme et la solidarité des travailleuses et des travailleurs de cette région.

À la suite des visites dans les syndicats du secteur public, plus de 1,200 personnes étaient venues rencontrer en soirée, Gérald Larose de la CSN, Yvon Charbonneau de la CEQ et Réal Lafontaine de la FTQ.

Les travailleuses et les travailleurs du secteur public n'ont pas manqué l'occasion de rappeler à leurs représentants qu'il n'était pas question de s'agenouiller encore davantage devant ce gouvernement.

Au même moment se tenaient à Alma et à Roberval des assemblées similaires où la participation était assez fantastique nous a-t-on rapporté. À l'Auditorium Dufour, d'Alma, plus de 500 personnes ont assisté à cette assemblée. À Ro-

berval, la participation était aussi imposante que dans les autres villes de cette région.

Roberval



conseil central du Saguenay/Lac St-Jean

Benoît Desbiens, éducateur depuis 7 ans au Centre Psychiatrique de Roberval, déchirant le talon de son premier chèque coupé: *"Ils augmentent et nous coupent. Ils se sont graissés la patte, puis ils nous disent qu'il faut vivre dans une restructuration budgétaire. Mon diagnostic sur Lévesque: il est borné. Si j'avais à le garder dans mon hôpital psychiatrique, je lui chaufferais le cul"*.

ont apporté beaucoup de chaleur et ont augmenté les liens d'appui qui se sont développés entre les secteurs privé et public de cette région.

Une journée pleine d'intérêt où la mobilisation battait son plein.

Outaouais

Yves Lessard pour la CSN, Jean Beaudoin pour la CEQ et Lise Fortin pour la FTQ ont été chaleureusement accueilli par les travailleuses et les travailleurs du secteur public lors des visites sur les lieux de travail à Hull.

Ces visites ont permis aux représentant(e)s de répondre aux questions des syndiqué(e)s sur les différentes interprétations des décrets qui circulent actuellement.

En ce sens, nous ne pouvons que constater une fois

de plus, l'aspect le plus vicieux des décrets soit la division qu'ils entraînent dans leur application.

En plus des visites dans les syndicats, plusieurs activités ont eu lieu et ont permis de rejoindre un nombre important de citoyennes et de citoyens entre autres, des lignes ouvertes où la population a pu questionner les représentants syndicaux sur la légitimité de la grève.

À Hull, on était très fier de la réussite de cette journée.

Nord-Ouest



Célestin Desjardins

Les représentant-e-s du front commun sont allés rencontrer, lors de leur passage à Val d'Or, les syndiqués de Forex, des travailleurs du secteur privé qui ont fait face, eux aussi, à des demandes de concessions de la part d'un patron qui est venu les rencontrer en Rolls Royce.

Grand Portage

Rivière-du-Loup: lors du passage dans la région du Grand Portage, les représentants des trois centrales, Marie Gagnon pour la CEQ, Gilles Giguère pour la FTQ ainsi que Denise Gagnon pour la CSN, ont pu rencontrer plus de 1,000 personnes de divers groupes du secteur public et de la population en général.

Cette journée fut qualifiée de franc succès tant au

niveau de la participation qu'à la qualité des échanges.

Évidemment, beaucoup de syndiqué(e)s ont manifesté une certaine inquiétude face à l'issue des rencontres avec le gouvernement et les présidents des centrales. Unaniment, les participant(e)s ont démontré leur intention de ne pas laisser le gouvernement piller leurs conventions collectives et installer l'arbitraire.

Lanaudière

À Joliette, la tournée du Front Commun a pu rejoindre plus de 500 personnes au cours de cette journée. De plus, on a profité de l'occasion pour aller appuyer des syndicats en lock-out, entre autres CJLM et CPAL. Ces visites sur les lignes de piquetage

Bas St-Laurent



"la qualité des services ça ne veut plus rien dire"

Au foyer Sacré-Coeur de Rimouski, nouvelles-csn y a rencontré quatre travailleuses qui nous ont décrit la situation qui prévaut actuellement dans leur établissement.

Diane Bouillon est infirmière, Colette d'Anjou est préposée à l'entretien sanitaire, Francine Dumais et Ghyslaine Ouellet sont respectivement infirmière et préposée à l'entretien.

Au foyer Sacré-Coeur de Rimouski, les coupures budgétaires sont commencées depuis plusieurs années. Les coupures de services, les fusions de postes, le temps partiel et les mises à pied sont rendues au maximum. Les travailleuses se demandent où actuellement les administrateurs du foyer pourraient bien couper.

Comment ces coupures budgétaires sont-elles vécues par les bénéficiaires?

Selon Diane Bouillon, infirmière, les coupures budgétaires occasionnent des surcharges de travail énormes chez le personnel à tel point que certaines bénéficiaires sont rendues à leur demander la permission pour leur parler cinq minutes. Des remarques du genre "Tiens c'est toi qui travaillait aujourd'hui" en disent assez long sur la disponibilité du personnel.

"Quand tu travailles sur deux étages comme moi par exemple, et que la préposée est partie à l'hôpital avec une patiente pour le reste de la journée, tu te retrouves seule avec 64 patients répartis sur les deux étages. Quand il arrive quelque chose à une bénéficiaire ce sont les autres bénéficiaires qui avertissent la direction et ensuite, la direction court après nous pour aller voir ce qui se passe. Quand on est toute seule avec 64 patients, on prie le bon dieu pour que tout se passe bien."

C'est avec beaucoup d'émotion et de rancœur contre la direction et le gouvernement que ces travailleuses ont raconté quelques brides de leur vécu quotidien. *"On a l'impression qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. Si la population savait seulement ce qu'il en coûte aux personnes âgées pour héberger dans un centre d'accueil, ce serait un gros scandale"*, d'affirmer Collette.

En effet, il est assez scandaleux d'apprendre qu'un couple paie pour une chambre avec deux petits lits simples la somme de \$1,050 par mois. Nous avons appris que le coût des chambres dans les centres d'accueil était proportionnel à leur avoir.

"Moi je trouve que les vieux sont exploités et qu'ils font pitié, je ne paierais même pas 300.00\$ par mois pour une chambre ici, avec les services qu'on donne. C'est effrayant", concluait Francine.

En nous promenant sur l'étage des chroniques,

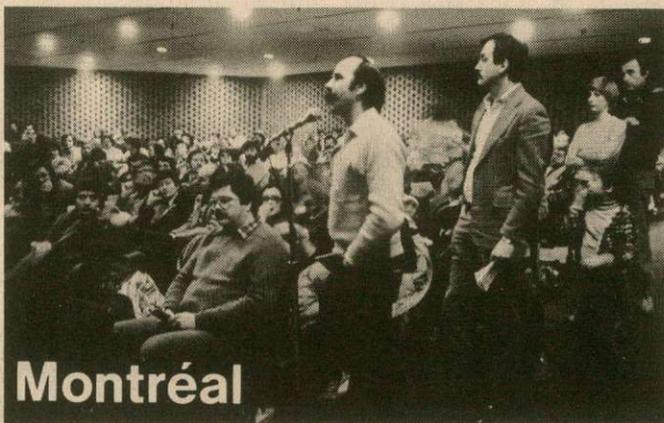
l'infirmière de services ce jour-là nous a appris qu'elle était seule pendant trente minutes sur l'heure du dîner et durant la journée, elles sont deux pour plus de 50 malades chroniques.

En ce qui concerne la nourriture, *"ce que l'on sert n'est pas mangeable et en plus, quand tu vas manger sur le dernier chiffre il ne reste plus rien"*.

"Quand on vit ces situations tous les jours il est difficile d'accepter en même temps une baisse de salaire, des décrets et une augmentation de salaires de nos députés de 6 pour cent."

Comme partout ailleurs, c'est au niveau de la sécurité d'emploi qu'elles se sentent le plus menacées. Pour elles, accepter les décrets c'est retourner 10 ans en arrière à l'époque où les patrons des hôpitaux faisaient la pluie et le beau temps.

"Les décrets sont tellement faits pour diviser, pensent-elles, qu'il faut se battre entre nous pour arriver à garder un poste et ça, c'est dangereux."



Montréal

Malgré le fait que l'on a du annuler la tournée dans les syndicats à Montréal, un bon nombre de travailleuses et de travailleurs du secteur public et du secteur privé étaient venus accueillir les représentants syndicaux qui sortaient à peine de la dernière rencontre avec le premier ministre.

"Ils n'ont rien voulu mettre

par écrit. Il y a bien eu quelques propositions mais rien de concret."

"C'était notre rôle premier face aux gens que l'on représentent et face à la population d'aller rencontrer le premier ministre et d'écouter ce qu'il avait à nous dire." *"C'est clair qu'ils ont cherché à gagner du temps"*, Donation Corriveau...

le conseil du patronat et ses sondages vicieux

Année après année, le Conseil du patronat du Québec revient avec son petit sondage d'opinion. Petit sondage, car il s'agit d'au plus 15 questions qui reçoivent, malgré leur manque d'originalité, une grande couverture des médias d'information.

Cette fois encore, avec une question biaisée, il contribue à faire croire que seule une minorité de non-syndiqués (14%) désirent actuellement devenir membres d'un syndicat.

Le CPQ fait une interprétation abusive de ce résultat parce que bon nombre de non-syndiqué-e-s ont pu répondre non parce qu'ils n'avaient pas de choix à faire dans l'immédiat, c'est-à-dire qu'ils n'éprouvaient pas à ce moment-là le désir de devenir membres d'un syndicat ou parce qu'ils n'étaient pas appelés à se prononcer là-dessus à cette période-là. D'autres ont pu répondre non parce que le poste qu'ils occupent ne leur permet pas de se syndiquer: c'est le cas des cadres ou encore des personnes qui sont à leur compte qui représentent actuellement au moins le tiers des non-syndiqués au Québec.

Jugeant la formule du CPQ insatisfaisante, nous en avons choisi une autre qui correspond mieux à une interprétation en terme de personnes "favorables au syndicalisme" dans l'enquête CSN-Université de Montréal sur les conditions de vie des salariés québécois.

À la question "Si vous

malgré ce que disent
les patrons

600,000

NON-SYNDIQUÉS
PRÉFÈRERAIENT
LE DEVENIR

aviez le choix, aimeriez-vous mieux travailler dans une entreprise où les travailleurs sont syndiqués que dans une entreprise où ils ne le sont pas?", 31% de travailleuses et travailleurs non-syndiqués ont répondu oui.

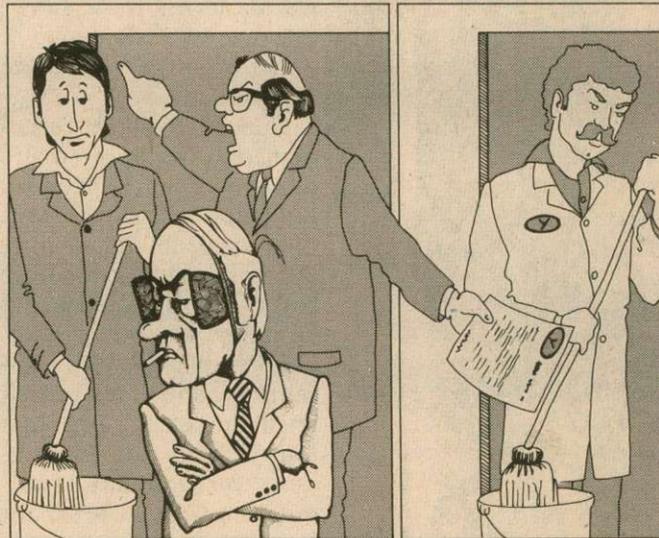
C'est sans doute la réponse affirmative de près d'un tiers des non-syndiqués qui a amené le CPQ à introduire une nouvelle question dans son dernier sondage. Fait significatif, il arrive à des résultats très

semblables aux nôtres (26%).

Ainsi quand on exclut ceux qui ne peuvent être syndiqués, compte tenu des lois actuelles du travail, il y a donc autant de non-syndiqués qui aimeraient travailler dans une entreprise syndiquée que de non-syndiqués qui ne le veulent pas. Dans ce cas-là on ne peut plus parler d'une minorité.

Ces 31% de non-syndiqués signifient en chiffres réels plus de 600,000 salariés qui préféreraient être syndiqués soit presque autant que le nombre de syndiqués à l'heure actuelle. Ce désir d'un nombre important de travailleuses et travailleurs reflète bien la croissance des demandes d'adhésion syndicales: au cours des deux dernières années il y a eu à la CSN 35,000 nouveaux membres accrédités ou en instance d'accréditation. Toutefois toutes les demandes ne peuvent être satisfaites, compte tenu des lois actuelles du travail.

La "séduction syndicale" est loin d'être aussi faible que le CPQ et les éditorialistes qui reprennent mot à mot sa propagande, veulent nous le faire croire. Les syndicats gardent une force d'attraction et pourraient répondre plus efficacement aux besoins d'un grand nombre de travailleuses et de travailleurs non-syndiqués si de nouvelles mesures législatives élargissaient les conditions de syndicalisation et la rendaient moins longues, difficiles et vulnérables.



Carole Ladouceur

le gouvernement doit rendre
la syndicalisation plus accessible

Alors que les demandes de concessions aux États-Unis se sont faites très nombreuses depuis 1979, cette tendance de patrons à demander des reculs aux travailleuses et travailleurs s'exprime au Québec depuis 1982.

Au Québec, la charge la plus puissante est évidemment menée par le gouvernement du Parti Québécois contre les travailleuses et travailleurs des secteurs publics et para-publics. Il en est amplement question dans ces pages depuis plusieurs mois; nous nous pencherons donc plus particulièrement sur d'autres secteurs. Il faut quand même signaler que cette très importante charge dans le secteur public a déjà des effets dans d'autres secteurs. On a ainsi déjà pu voir la compagnie Reynolds du Cap-de-la-Madeleine invoquer cette volonté du gouvernement du Parti Québécois pour justifier ses propres demandes.

Il faut aussi tenir compte de la politique fédérale de 6 et 5% d'augmentations maximums qui est utilisée pour justifier des demandes de réouvertures à la baisse de conventions collectives déjà signées.

Ce mouvement a donc progressivement pris de l'ampleur dans le courant de l'année 1982. D'abord concentré dans de petites et moyennes entreprises, il a touché certaines multinationales dans les derniers mois de l'année: Reynolds et Firestone en sont des exemples.

Dans la plupart des cas de demandes de concessions, l'employeur se base sur les difficultés financières que vit son entreprise pour justifier ses demandes de reculs. Ces demandes concernent toujours les salaires (demandes d'abandon des augmentations prévues ou demandes de baisses) mais aussi parfois les vacances, les assurances, les jours de congé et d'autres points à incidence salariale.

Généralement, et certainement pour la première fois depuis bien longtemps, les employeurs acceptent d'ouvrir leurs livres pour démontrer le bien-fondé de leurs dires. Il demeure tout de même un certain nombre d'employeurs qui refusent de donner ces renseignements et qui acceptent tout juste de donner, souvent verbalement, quelques chiffres concernant les pertes encourues, les baisses de prix ou autres.

des demandes de concessions sans fondement

Dans la grande majorité

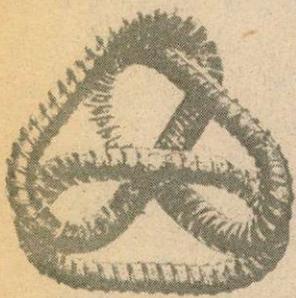
des cas, les syndicats qui n'ont pu avoir accès à ces données ont, sur cette base, refusé les demandes patronales.

Il est certain que les concessions n'étaient pas, alors, une nécessité absolue pour ces employeurs: ils cherchaient plutôt à profiter du climat d'insécurité favorable à de telles demandes.

Dans de rares exemples, c'est tout simplement l'entêtement de l'employeur à conserver ses livres jalousement fermés qui l'incite à refuser même s'il a de réels problèmes.

Et lorsque l'employeur accepte d'ouvrir ses livres, nous constatons généralement que le coût de la main-d'oeuvre syndiquée n'est nullement à la source des difficultés de l'entreprise.

Au contraire, règle générale, les difficultés réelles de l'entreprise s'expliquent ainsi: effondrement du marché, développement de la concurrence, non-réinvestissement des profits et parfois même désinvestissement pour investir ail-



CSN

NON AUX



CSN

Louise de Grosbois



leurs, enfin on constate de mauvais choix d'investissements. Dans de nombreux cas, à la CSN, les syndicats ont refusé, suite à de telles analyses de la situation, d'accéder aux demandes de l'entreprise.

Dans d'autres cas, par contre, lorsque la situation est critique et qu'une concession semble inévitable, il a pu y avoir ententes qui ne font que reporter les augmentations prévues ou encore qui prévoient qu'il ne s'agit que d'un prêt à l'entreprise.

Concessions ne signifient pas emploi

Là où des concessions ont été acceptées, il n'y a jamais de garanties d'emploi de gagnées en échange. Faire des concessions n'est pas en soi une façon de s'assurer son emploi. Là où des concessions ont été acceptées et où les problèmes de gestion n'ont pas été réglés, l'entreprise continue de se diriger vers des problèmes encore plus graves. Chez Les Champignons Slacks, l'entreprise s'entête à gérer à sa guise, sans apporter de changements, malgré les concessions et les propositions de changements dans le fonctionnement de l'entreprise faites par le syndicat: la situation n'a donc fait que s'aggraver.

Demander des concessions est trop souvent le chemin facile que choisit l'employeur. La démarche que la CSN suggère aux syndicats d'entreprendre est souvent plus difficile mais beaucoup plus efficace pour protéger nos emplois et nos conditions de vie.

les vraies solutions sont ailleurs

Il s'agit, en fonction des

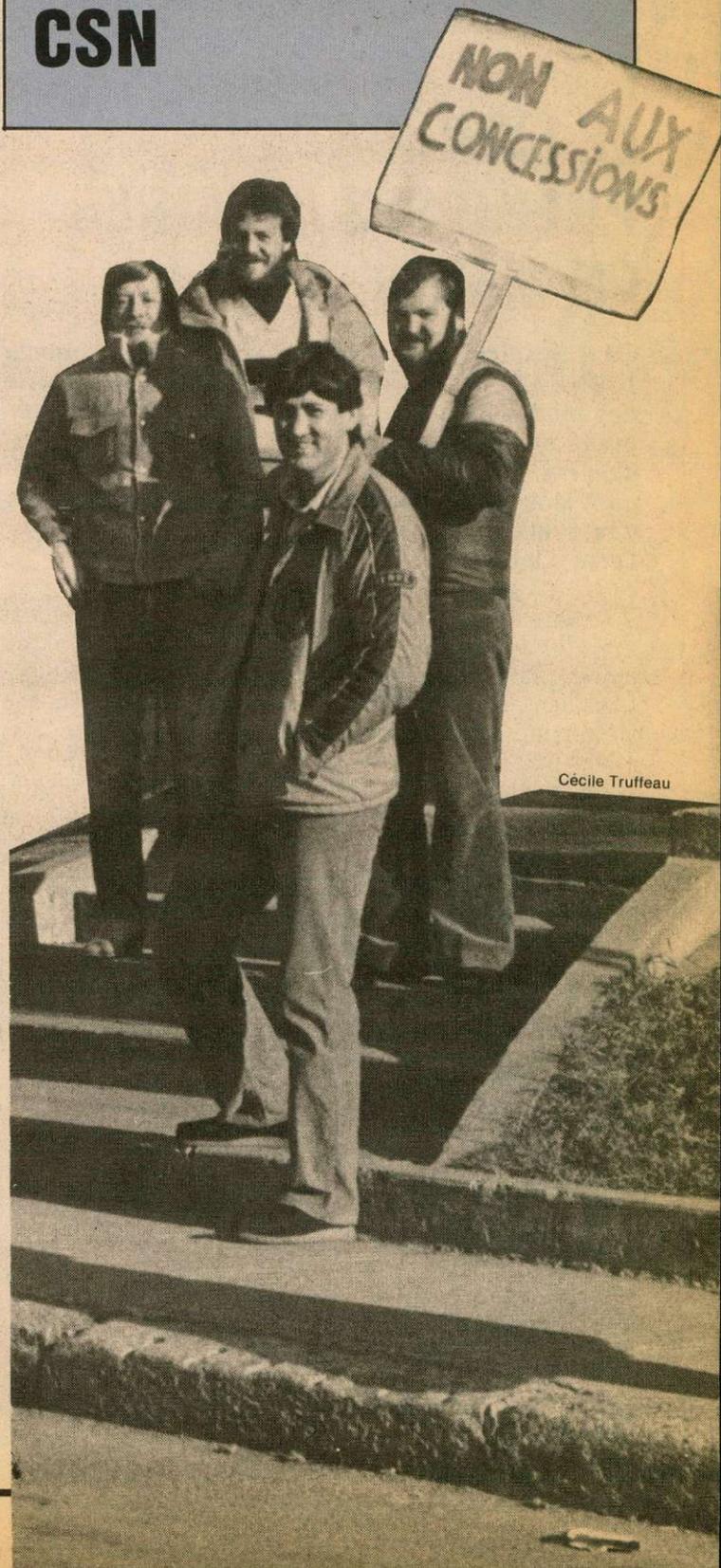
constats quant aux causes des difficultés de la compagnie, de tenter de toucher aux vrais problèmes de l'entreprise: par exemple, que la compagnie se départisse de certains actifs non nécessaires à la production (chez Forex, une compagnie de bois en Abitibi, qui demande des concessions, on exploite aussi une flotte d'hélicoptères!); qu'elle coupe dans les frais d'administration ou de supervision (à Reynold au Cap-de-la-Madeleine, suite aux mises à pied des employés syndiqué-es, il y a un cadre pour deux travailleuses ou travailleurs); qu'elle investisse dans une machinerie plus moderne, adopte de nouvelles lignes de production; qu'elle modifie la mise en marché, etc.

Il est certain que ce n'est qu'en s'attaquant aux causes réelles des problèmes qu'on pourra arriver à régler ceux-ci et éventuellement à sauver l'emploi.

Les employeurs font tout, à prime abord, pour éviter des discussions autour de ces questions, il ne veulent pas en discuter avec le syndicat, ils ne sont pas prêts à remettre en cause leur façon de fonctionner. Cette demande syndicale remet en cause la prérogative patronale sur des questions de gestion et d'investissements.

Les patrons sont beaucoup plus intéressés à envoyer le syndicat à son assemblée générale avec comme seule perspective d'un côté des pertes d'emploi ou une faillite et de l'autre les coupures qu'il propose. C'est pourquoi il faut étudier l'ensemble des aspects de l'entreprise et leur évolution et, sur cette base, développer des revendications qui permettront d'offrir de véritables perspectives de sauver les emplois menacés de disparaître.

un aperçu sur les demandes de concessions dans les syndicats CSN



Cécile Truffeau

**maintenant
que les résultats de l'enquête
du Mont Sinai sont connus**

LE SYNDICAT PREND SES AFFAIRES EN MAINS

Le Syndicat des travailleurs de la Mine Noranda (CSN), à Rouyn, ne veut plus laisser entre les mains des médecins de cette multinationale la santé-sécurité de ses membres. C'est la principale conclusion que le Syndicat a dégagée de l'étude de l'Hôpital Mount Sinai de New-York, sur l'état de santé des quelque 900 ouvriers de la fonderie du Nord-Ouest Québécois.

Depuis l'enquête, il y a maintenant plus de 30 mois, le milieu dans lequel travaillent les employés de la Noranda s'est détérioré plutôt que de s'améliorer. Il y a eu effectivement une accélération des cadences

de travail et une augmentation de la production (du "réacteur", il sort 140 tonnes de concentré plutôt que 80 il y a trois ans.)

Face à un milieu de travail qui se détériore, à un

**Jacques Labonté,
président du syndicat**

**"Notre santé
on y tient
et on va
se battre
pour."**



conseil central du Nord-Ouest

Je me suis embarqué dans l'enquête parce que j'étais tanné de voir des gens dans la quarantaine marcher lentement pour ne pas devenir essoufflés. J'ai 34 ans, et si les conditions ne changent pas, je n'ai pas grand'chance d'arriver à la retraite puisque 50 pour cent de ceux qui ont 25 ans d'ancienneté meurent avant l'âge de 65 ans. D'habitude c'est à 18 ou 20 ans qu'on entre à la Noranda; c'est pour cela qu'on en voit tant mourir entre 45 et 55 ans."

trop grand nombre de cancers du poumon, à de nombreux cas de bronchites chroniques, à l'emphysème et aux pneumoconioses, les syndiqués de la Noranda ont demandé au

Département de santé communautaire (D.S.C.) et à la Commission de santé sécurité au travail (C.S.S.T.) de prendre leurs responsabilités, "de faire leurs jobs".

du DSC, ils exigent

- 1-** Le retrait aec compensation (95% du salaire net) des ouvriers atteints du cancer du poumon, de bronchites chroniques, d'emphysème et de la pneumoconiose.
- 2-** De remettre régulièrement au Syndicat un rapport sur l'état de santé des travailleurs.
- 3-** D'assigner un médecin à plein temps ainsi que le personnel et l'équipement nécessaires au dossier Noranda.

de la CSST, ils revendiquent

- 1-** Le retrait avec compensation (95% du salaire net) des ouvriers atteints du cancer du poumon, de bronchites chroniques, d'emphysème et de la pneumoconiose.
- 2-** Une compensation (65% du salaire net) pour les femmes dont les conjoints sont décédés à la suite de ces maladies.
- 3-** La reconnaissance du cancer du poumon, de la bronchite chronique, et de l'emphysème comme maladies industrielles.
- 4-** La préparation d'un programme d'élimination à la source des produits toxiques présents à la Noranda.

Fernand Franche

61 ans, 43 ans de service



conseil central du Nord-Ouest

“À peu près tout le monde a du mal à souffler”.

J'ai vu 50 de mes amis mourir du coeur ou du cancer. Mais on n'est pas tous fait de la même flambée. Moi, à part d'être un peu sourd, ma santé est bonne. Seulement on ne sait jamais et peut-être qu'à un moment donné on dira: "Franche est mort".

Michel Chartrand

“Il faut faire reconnaître les maladies industrielles”



“En 1956, c'est dans les mines qu'on avait le taux de tuberculose le plus élevé. Mais la tuberculose n'était pas reconnue comme maladie industrielle. C'est juste en 1961 qu'elle l'a été. On a fait la preuve que les usines sont empoisonnées. Mais les gouvernements l'ont toujours su. Encore aujourd'hui faut se battre pour faire reconnaître et compenser les maladies causées par les lieux de travail empoisonnés. Pendant ce temps-là c'est la population qui paye, via l'assurance-maladie, plutôt que les patrons via la CSST. Si Péchiney vient au Québec c'est pas parce qu'on parle français, c'est pour avoir l'électricité gratis et parce que Lévesque ne l'empêche pas de nous empoisonner.”

Pierre Dupont

président de la fédération de la métallurgie (CSN)



conseil central du Nord-Ouest

“Des moyens pour prendre en mains notre santé”

“La conscience des travailleurs n'a cessé de croître depuis la fameuse enquête sur l'état de santé des mineurs d'amiante à Thetford. De telles enquêtes, comme celles aussi qui ont été faites à Fer et Titane et aux Aciers Atlas de Sorel, sont des moyens pour se battre et pour prendre en main notre santé et notre sécurité au travail.”

LA COMPAGNIE BRONCHE À PEINE

Depuis la publication des résultats de l'enquête médicale du Mount Sinai, la direction de la Noranda a tenté de discréditer cette étude en imputant à la cigarette les excès de cancer du poumon et les bronchites chroniques qu'on retrouve chez la population ouvrière de sa fonderie du Nord-ouest québécois.

Encore récemment dans une lettre adressée à chacun de ses employés, la Noranda avance qu'il n'y a pas lieu de paniquer, et qu'en attendant les syndiqués doivent utiliser

l'équipement sécuritaire mis à leur disposition (masque) et réduire leur consommation de cigarettes... C'est à peine à mots voilés que la Noranda veut se décharger de sa responsabilité en matière de santé-sécurité au travail pour la rejeter sur les épaules de chaque travailleur pris individuellement. Mais la présence de produits toxiques comme le plomb, l'arsenic et le cadmium, dépassant souvent les normes gouvernementales, n'incombe pas aux travailleurs mais bien à la multinationale.

Madeleine Parent

Solidaires pour nettoyer les lieux de travail



“Nous sommes ici pour vous exprimer notre admiration, à vous et à vos épouses, qui avez fait le nécessaire pour que cette étude ait lieu et fasse découvrir tout ce que ces compagnies font aux travailleurs et travailleuses dans leur marche vers le profit. Nous voulons aussi vous exprimer notre solidarité dans la grande lutte pour nettoyer les lieux de travail, et dans la lutte suprême contre les profits qui priment sur les personnes.”

...petites nouvelles...

conflits de travail

CJLM un drôle de lock-out

Dans la rue depuis le 13 décembre, les huit employé-e-s syndiqué-e-s de CJLM font face à un patron qui veut leur imposer des concessions tant au point de vue du nombre d'employé-e-s que des salaires et des conditions de travail, sans en retour céder sur aucun point. Déjà en 1982, les syndiqué-e-s ont fait des concessions pour un montant de \$30,000, sous l'influence du président-fondateur du syndicat André Nadeau. Or quelques jours avant le lock-out, ce Nadeau est devenu directeur de l'information et négociateur patronal alors qu'il était, quelques jours auparavant, négociateur syndical. Malgré les demandes patronales de coupures de salaires et de coupures de postes (2 ou 3), l'administration refuse d'ouvrir ses livres afin que les syndiqué-e-s puissent juger de la réalité des problèmes. Dans la situation actuelle, les syndiqué-e-s CSN de la station CJLM croient que le patron veut tout simplement se débarrasser du syndicat.

• • •

organisation

le droit à la syndicalisation, il faut le gagner



Quelque deux cents travailleurs et travailleuses du secteur privé membres de la CSN ont effectué cette semaine une tournée des médias d'information montréalais pour faire connaître leur point de vue sur le conflit actuel entre le gouvernement et ses employé-e-s.

Ils ont notamment accusé le gouvernement du Parti québécois de n'avoir rien fait depuis qu'il est au pouvoir, et ce contrairement à son programme électoral, pour améliorer les conditions d'accès à la syndicalisation des travailleurs et travailleuses du secteur privé.

«Pas étonnant alors, a déclaré le porte-parole du groupe, que le taux de syndicalisation du secteur privé soit demeuré plus bas que celui du secteur public. Si les conditions de travail dans le privé sont parfois inférieures à celles du secteur public, c'est donc parce que le gouvernement

n'a encore apporté aucune des modifications au Code du travail qu'il a promises depuis longtemps pour amenuiser certains des obstacles les plus courants à la syndicalisation de travailleurs et travailleuses du privé».

• • •

sécurité santé

Expro de Valleyfield: en privé

La Cour d'appel a ordonné de surseoir à l'enquête publique commencée à la suite de la mort d'un travailleur à l'usine Expro, de Valleyfield. La Cour a ordonné ce délai tant qu'elle ne se sera pas prononcée sur le fond de la question. Rappelons que l'enquête publique conduite par l'inspecteur-chef Roy-Reault, de la CSST a dû être suspendue après les procédures intentées par la compagnie. L'enquête se poursuit entretemps en privé et la CSN a mandaté Michel Chartrand pour représenter le syndicat. Les membres se réunissaient d'ailleurs mercredi soir, les négociations en vue du renouvellement de la convention collective étant commencées depuis un mois.

• • •

la loi et nous

l'impôt sur les pourboires: que cessent les menaces

Dans la grande course au fric que mènent nos gouvernements, les premières victimes sont les plus faibles, les plus isolés. Le cas des travailleuses et travailleurs à pourboires en est une bonne illustration. Depuis trois ans maintenant, le fisc des gouvernements fédéral et provincial les poursuit, les harcèle, les menace afin de leur faire payer de l'impôt sur les pourboires qu'ils ont touchés depuis les quatre ou cinq dernières années. Existant depuis un an, l'Association des gens à pourboire (AGAP), qui regroupe maintenant 600 membres, dénonce le sort fait aux travailleuses et travailleurs à pourboires: ne jouissant pas des avantages sociaux pour les sommes gagnées à pourboire, ils ne voient pas pourquoi ils paieraient des impôts sur ces sommes gagnées dans le passé. De plus, l'AGAP exige que soit abolie la pénalité de 25% sur les impôts non-payés, que cesse le harcèlement et que les victimes soient informées de leurs droits par les enquêteurs, et ce dès le début des démarches en cours, l'objectif de l'AGAP demeurant l'arrêt des pour-

...petites nouvelles...

suites ainsi qu'un salaire minimum égal à celui des autres travailleuses et travailleurs avec ce qui s'ensuit: même sécurité et même avantages sociaux pour tous. Quant aux pourboires, qu'ils soient abolis et remplacés par des frais de service ajoutés à la facture, combiné avec une diminution de la taxe de vente de 5%.

vention le 31 janvier et que lors de leur dernière assemblée générale, ils avaient eux aussi donné à leur comité de négociation le mandat de se joindre à la province, à une même table.

La prochaine séance de conciliation doit avoir lieu le 1er février à Montréal devant Hélène Bélanger, conciliatrice.



Direct Film: Montréal et province ensemble

C'est dans une proportion de 65% que les employé-e-s syndiqué-e-s de Direct Film de toute la province, à l'exception de ceux de Montréal, ont refusé les dernières offres globales et finales de la cie Direct Film.

Réuni le 23 janvier 1983, en assemblée générale à Québec, le comité de négociation a fait un rapport du déroulement des négociations depuis le début.

Les syndiqué-e-s de la province ont, par la même occasion, donné mandat à leur comité de se joindre à leurs camarades de Montréal pour négocier à une même table.

On se rappellera que les syndiqué-e-s de Direct Film de Montréal doivent déposer leur projet de con-



la grande marche: c'est parti dans les régions

Depuis le début janvier, des comités régionaux pour la grande marche ont été mis sur pied dans les régions de Drummondville et de Lanaudière. À Drummondville, le comité est composé des sans-emploi de Drummondville, des étudiantes et étudiants du cégep ainsi que de la CSN et de la CEQ. Dans Lanaudière, le projet de la grande marche a été jugé emballant. Les participants: CSN, CEQ, assistés sociaux, JOC, groupes de femmes et étudiants, ont déclaré qu'il était temps que tout le monde se mette ensemble pour élaborer des actions concrètes visant le plein emploi.



le 8 mars, ça se prépare

La préparation de la Journée internationale des femmes est en marche. Un comité organisateur national, composé de la CSN, la CEQ, le SPGQ, le SFPQ, la FSPIIQ, la FQII, a été formé. Le slogan de la journée: "On en a soupé! Faut changer nos quotidiens" se concrétisera par un mot d'ordre de grève du souper le soir du 8 mars au profit d'un souper collectif. Les 5 et 6 mars devraient donner lieu à des activités régionales, ponctuées d'une manifestation partout où c'est possible en après-midi, le 5. Les organisatrices et organisateurs dans les régions devraient faire parvenir leur programme d'activités avant le 4 février afin que le tout soit présenté lors d'une conférence de presse nationale le 9 février.

Le 8 mars, des activités se tiendront dans les milieux de travail, et il y aura grève de la préparation du souper le même soir.

Pour plus d'information, communiquez avec la coordonnatrice CSN: Pauline Legros, les lundi et mardi, à (514) 598-2109.

miss Laval n'est pas morte mais n'est pas forte

Depuis le début du concours Miss Laval, il y a quatre ans, des groupes syndicaux ont manifesté contre ce concours dégradant. Cette année, c'est à la Récréathèque que s'est niché le concours, un indice dans la dégringolade subie par la manifestation. Un autre indice, la diminution du nombre de commanditaires. Il faut continuer à dénoncer ce concours pour qu'il cesse de se tenir. La manifestation aura donc lieu le soir du concours, à 18h45, le 31 janvier, devant la Récréathèque, au 900 boul. Labelle, Chomedey, Laval.

Il y aura une garderie de disponible (663-3470) et la manifestation sera suivie d'un rassemblement.



une garderie le soir près du 1601 à Montréal

La garderie Idéfixe, située au 1825 de la rue Champlain, à Montréal, à quelques pas de la CSN, offre maintenant un service de garde de soir, de 19h à 01h les jeudi, vendredi et samedi, au coût de \$1.50 de l'heure. Pour renseignements, contactez Renée Davidson à 521-6066.

16 nouvelles csn un syndicaliste salvadorien

“la solidarité internationale a porté fruit”

On se rappellera qu'en novembre 1981, la CSN, la CEQ et CISO organisaient une conférence internationale de solidarité avec le peuple du Salvador. 36 délégations provenant de 18 pays lançaient à ce moment-là un appel à la solidarité par des pressions politiques et un appui financier.

Un mois plus tôt, plusieurs dirigeants syndicaux du Salvador avaient été arrêtés ou portés disparus. C'est grâce à la campagne des centrales syndicales partout dans le monde, campagne amorcée à Montréal, que le gouvernement salvadorien d'alors avait été forcé de faire connaître publiquement que les syndicalistes arrêtés étaient toujours en vie et détenus au centre pénal Marióna. Il est hors de doute que le gouvernement salvadorien n'a pas osé mettre fin à leurs jours sous la pression internationale. Un de ces syndicalistes a d'ailleurs écrit de sa prison, une déclaration à tous les travailleurs du monde les remerciant de cette solidarité à qui il doit la vie.

La conférence de Montréal a également suscité le développement des liens internationaux entre le

mouvement syndical au Salvador et plusieurs organisations syndicales mondiales, indépendamment de leur orientation politique. Des appuis concrets se sont matérialisés sous la forme d'aide financière. Par exemple, la centrale des travailleurs mexicains s'est engagée à défrayer le salaire d'un permanent salvadorien du Comité d'Unité syndicale. Dans ce même pays, le syndicat unique des travailleurs de l'industrie nucléaire (SUTIN) a voté de donner une journée de salaire par mois pour chaque membre et ce, jusqu'à la fin du conflit au Salvador! En Allemagne fédérale, en Suisse, en Suède, en Norvège et en Finlande, la campagne de collecte de fonds a permis de recueillir des sommes d'argent impressionnantes. En France et en Italie, la CFDT, la CGT et la CGIL combinent leurs efforts pour financer le salaire de trois permanents du CUS.

Au Québec, la campagne “Mon dollar pour le Salvador” n'a pas donné les résultats escomptés, puisque le total des sommes recueillies parmi les membres de la CSN, de la CEQ et divers organismes ne s'élève qu'à \$12,144.

Les perspectives sont bonnes pour les forces de changement au Salvador. La classe dominante salvadorienne est déchirée par de multiples contradictions entre les éléments de la démocratie-chrétienne, favorables à certaines réformes comme la réforme agraire, et les membres de l'oligarchie rassemblés autour de D'Aubuisson qui exerce un pouvoir fasciste. La situation économique est désastreuse dans ce pays ravagé par la guerre, le pouvoir ne se maintient que par l'aide massive américaine. D'autres contradictions agitent les for-

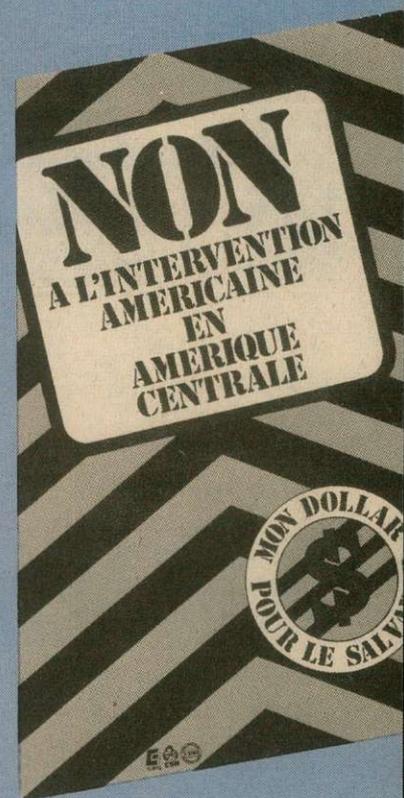
ces armées sur la façon de réprimer les forces révolutionnaires, le moral est à son plus bas parmi les soldats.

Du côté des forces progressistes, le tableau est tout à fait différent. L'unité parmi les organisations syndicales grandit. Des centrales syndicales, autrefois alliées des forces de droite, commencent à travailler avec le CUS autour de revendications communes, comme la reconnaissance des droits syndicaux et la libération des prisonniers politiques et syndicaux.

La lutte armée enregistre

également des progrès. Le FMLN (Front Farabundo Martí de Libération Nationale) et son bras politique le DR (Front Démocratique Révolutionnaire) ont étendu le territoire des zones libérées. Le FMLN contrôle maintenant une vingtaine de villes dans la province de Morazan et quelque 18 villes dans celle de Chalatenango. Des projets d'alphabétisation, des réformes de l'agriculture et la mise sur pied de services collectifs de santé y sont entrepris. L'équilibre des forces militaires est désormais rompu à la faveur des forces révolutionnaires.

Alfonso Martinez, représentant du Comité d'Unité Syndicale (CUS) du Salvador au Mexique, s'est entretenu avec nouvelles csn lors de son récent passage à Montréal. Il nous a parlé de la situation actuelle au Salvador et des résultats des campagnes de solidarité internationale menées par le mouvement syndical dans plusieurs pays, dont le Québec.



Il est toujours possible d'aider financièrement la lutte du peuple salvadorien en faisant parvenir vos dons:

**Solidarité-Salvador
CISO
1601 Delorimier,
Montréal
H2K 4M5**